

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20200219-D2020210-DE
Reçu le 24/02/2020

délibération :
D_2020_2_10

L'an deux mille vingt, le mercredi 19 février à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 10 Février 2020

Présents : 15

Présents : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame DUBOIS Anne, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Monsieur GUIBERT Philippe, Monsieur MORA Vincent

Votants : 16

Objet : Aménagement de locaux pour l'installation d'un cabinet médical : Plan de financement et demandes de subventions

Pouvoirs :

Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline a donné pouvoir à Monsieur BIOJOUT Denis

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand

Excusé(s) : Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame MARCILLAUD Brigitte

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 3 ans, en accord avec l'ARS et la Maison Médicale de Dignac, la commune de Dirac a été définie pour être satellite de Dignac.

Les communes devant être dotées de 4 médecins à Dignac et de 2 médecins à Dirac. Le nombre de médecins a été

défini par le corps médical de Dignac au regard de sa patientèle.

En début d'année 2020, les médecins de Dignac ont contacté la mairie et souhaiteraient qu'une solution d'hébergement du 4^{ème} médecin de Dignac soit trouvée sur la commune de Dirac dans les plus brefs délais.

La commune de Dirac, propriétaire d'un bâtiment disponible en centre bourg, pourrait tout mettre en œuvre pour le modifier afin d'y accueillir les deux médecins envisagés.

Depuis la mairie a été sollicitée par 2 infirmières de Dignac qui souhaiteraient prodiguer des soins et faire des prises de sang, dans un premier temps 2 matinées par semaine, sur la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer la SPL GAMA comme maître d'ouvrage de l'opération consistant à l'aménagement du local.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Cabinet médical	180 500.00 €	DETR	76 800.00 €	40 %
		DSIL - CR	19 200.00 €	10%
		FNADT	19 200.00 €	10%
Honoraires	11 500,00 €	Département	14 000,00 €	7.3%
		Autofinancement	62 800,00 €	32.7%
TOTAL	192 000.00 €	TOTAL	192 000.00 €	100%

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'installation d'un cabinet médical,
- De nommer la SPL GAMA maîtrise d'œuvre de l'opération,
- D'approuver le plan de financement proposé ci-dessus,
- De l'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions auprès des services de l'Etat, de la Région du Département et tout autre organisme,
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet d'installation d'un cabinet médical,

NOMME la SPL GAMA maîtrise d'œuvre de l'opération,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus

AUTORISE Le Maire à solliciter l'ensemble des subventions auprès des services de l'Etat, de la Région du Département et tout autre organisme

AUTORISE Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 19/02/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 24/02/2020

